VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

LEONARD L. STERN. Par LEONARD L. STERN.

# VENTE EN PARTAGE

## [Suc]cessions de Magdalene Roth, épouse de Joseph Batt, et de Joseph Batt, No. 107,081, et de John Batt, No. 107,080 consolidées, dans la Division A, Cour Civile de District

**[Co]ttage simple, Sixième District, sur deux lots de terre. No. 4112 rue Magazine, entre les rues Milan et Marengo, contenant 6 chambres, bains, égouts, et l'eau, gaz; galeries de face [et] de côté et grande pelouse sur le côté.**

[S]era vendu à l'enchère publique par [Leon]ard L. Stern, encanteur, le MARDI, [12] mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et [rendu] en cour ouverte l e26 mars 1914, [et] signé le 6 avril 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite, à savoir:

[D]eux lots de terre avec toutes les bâtisses e mtaéliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 205, autrefois îles No. 2f d'Est Bouligny, borné par les rues Magazine, Constance, Marengo et Milan, désignés comme terrains numéros quatorze et quinze sur un plan déposé à l'office du recorder de la Paroisse Jefferson, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magazine par un profondeur de cent pieds huit pouces entre lignes paralèlles.

Les améliorations consistent en un cottage simple couvert en ardoises, No. 4112 rue Magazine, contenant 6 chambres, bains, galleries sur la façade et sur le côté, égouts et l'eau, gaz, et grande pelouse sur le côté.

Conditions — Comptant, au plus dernier et plus haut encherisseur pour les parts des majeurs et des mineurs intéressés dans la succession. L'acquéreur devra assomer les taxes d'état et de ville pour l'année 1914, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Janin, notaire, et sera tenu de déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

avril 11 12 19 26—mai 3 5 12

## Par J. L. ONORATO | Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un jugement et d'un ordre [de] l'Honorable Cour Civile de District [pou]r la Paroisse d'Orléans, Division C, [No.] 107,846, dans l'affaire intitulée Paul Ross vs. Edw. J. Ross, le dit jugement [lu], rendu et signé en cour ouverte [le ..] jour d'avril 1914, et le dit ordre [adre]ssé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, le JEUDI, [.. m]ai 1914, à midi, la propriété ci-après [décr]ite, comme par l'inventaire pré[sen]té:

[De]ux certains lots de terre avec améliorations, désignés comme lots Nos. 9 et [10] de l'ilet No. 124, borné par les rues [Ba]ronne, Première, Philip et Carondelet, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face à [la] rue Philip par une profondeur de 120 [pi]eds entre lignes parallèles, formant le [co]in des rues Première et Baronne. Les améliorations consistent en un cottage [si]mple élevé (dépendances à deux étages), connu sous No. 1735 rue Première. La maison contient vestibule, salon, salle-à-manger, office, cuisine, quatre chambres à coucher, chambre à bains, gaz, égouts. La propriété sera offerte en vente selon le plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus ont tout comptant et le solde, s'il y en a, en billets de racheteur payables en un, ou un et deux ans après date, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; avec toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acte de vente devant être passé devant L. Loomis, Jr., notaire, au frais de l'acquéreur, qui devra assumer les taxes de ville et d'état de 1914, et le coût des certificats. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente (pas de clauses pénales) avec [signature]

Encanteur, 822 Rue Commune.

avril 12 19 26—mai 3 10 14

## PAR CARRERE & CARRERE | PAR CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

**[V]ente de succession, double cottage, 1724 Rue St-Antoine, entre les rues Derbigny et Roman. Le MARDI, 19 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés [F]oncières, 311 rue Baronne. Succession de Mathilda Caroline Methe, épouse de William D. Langshaw—No. 101,199, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.**

Le MARDI, 19 mai 1914, à la Bourse des [Pr]opriétés Foncières, 311 rue Baronne, [da]ns le Premier District de cette ville, [en] vertu de et conformément d'un ordre émis, daté et signé le 6 avril 1914, [p]ar l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je, Ernest A. Carrère, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, décrite à savoir:

1re—Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans l'ilet No. 760 (ancien ilet No. 50 du faubourg Marigny), borné par les rues St-Antoine, Annette, Roman (autrefois Solidelle) et Derbigny (autrefois Prosper), laquelle parcelle est désignée par le numéro vingt sur un croquis de Joseph Brilly, voyer, et mesure selon le dit croquis, en mesure américaine, vingt-six pieds, sept pouces et cinq [lignes de] face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et une ligne. Les améliorations sont connues comme le numéro 1724 rue St-Antoine, comprenant un cottage double en bois, avec toit couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le solde, s'il y en a, en un an représenté par un billet portant 8 pour cent d'intérêt, garanti par lien et privilèges du vendeur, ainsi que toutes les autres clauses de sécurities usuelles; l'acquéreur devra payer en plus du montant de son enchère, les taxes pour l'année 1914, les frais de tous les certificats, et à payer pour l'acte de vente, devant James Simeon, notaire. Dix pour cent de dépôt, au moment de l'adjudication, sur l'achat de la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
FELIX J. PUIG, Avocat pour le demandeur.
avril 19 26—mai 3 10 17 19

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de James D. Fulton.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,374 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John J. Fulton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. A. WENCK, Avocat.
avril 28—mai 2 7

**Succession d'Hortense Labardin.**

[CO]UR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 107,978 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jennie Dallier, épouse de [Wal]ter Constancy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN WAGNER, Avocat.
avril 22 26—mai 1

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Wilson Davenport.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,979 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène I. Mullen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JEWEL A. SPERLING, Avocat.
avril 25 29—mai 4

**Succession de Mme Jane E. Oothout.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,553 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROL, HENDERSON & CARROLL, Avocats.
avril 25 29—mai 4

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.
323 Chartres Street NEW ORLEANS
SPÉCIALITÉ DE
TRAVAUX EN FRANÇAIS
TRADUCTIONS EN
Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; [6]29 m. au-dessus du niveau de la mer, [illegible] logement pour tout le monde dans le [illegible] Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A [illegible] de distance [illegible] Munich-Augsbourg. En 1908: [illegible] ons de [illegible] m, Bav[illegible]

## VENTES A L'ENCAN

### PAR CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.
16
**Lots pour bâtir.**
**sisent face aux rues Audubon, Walnut, rues et trottoirs pavés.**
**COTTAGE RETIRE.**

**3634 rue Coliseum, encoignure Amélia, et le lot pour bâtir, avoisinant, encoignure des rues Coliseum, et Antonine; le MARDI 19 mai, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Voyez le plan à la Bourse.**

**Succession d'Abner A. Parker, No. 107807, Cour Civile de District pour la paroise d'Orléans, Division "D."**

Le MARDI 19 mai, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à, un ordre émis, daté et signé le 18 avril, 1914, par l'Honorable Porter Parker, Juge de la Cour Civile de Distris, pour la paroisse d'Orléans, Division "D," Je, ERNEST A. CARRERE, un encanteur légalement autorisé, dans et pour la paroisse d'Orléans, procéderai à vendre la propriété suivante, à savoir:

Seize certaines parcelles de terre avec les améliorations, dans l'ilet 31 du sixième district, bornées par les rues Walnut, Audubon Général Hood et Ferdinand, d'après un plan de B. Buisson, voyer, le 15 avril 1836, et désignées par les lettres A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, L, P, Q, R, S, T, sur un croquis fait par C. U. LEWIS, le 16 Janvier 1908 annexé, à un acte devant G. G. KRONENBERGER, notaire, le 17 mars, 1908, et mesurent comme suit:

Lots A, B, C, avoisinant et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre ligne parallèles.

Lots E a J, inclusifs, sont avoisinants, et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Audubon par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot A forme le coin des rues Audubon et Ferdinand.

Lots K et L, inclus avoisinant et mesurent chacun trente pieds, à la rue Walnut, sur une profondeur de cent vingt pieds, lot K, formant l'encoignure des rues Général Hood et Walnut.

Lots P et T, inclus, avoisinant et mesurent chacun trente pieds à la rue Walnut, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot T, formant l'encoignure des rues Walnut et Fernand.

SECOND—Quatre certaines parcelles de terre ainsi que les améliorations, dans l'ilot 281, bornées par les rues Antonine, Chestnut, Coliseum et Amélia dans le sixième district, désignées par les numeros 5, 6, 7, 8, sur un croquis annexé à un acte devant S. MAGNER, ancien notaire, daté le 25 mars, 1867, mesurent comme suit:

Lot 5 mesure trente pieds six pouces et demi de face à la rue Antonine, par toute la profondeur, en quoi qu'elle puisse consister, le tout plus on moins; et les lots 6, 7, 8 mesurent trente pieds cinq lignes de face à la rue Antonine, par la même façade à la rue Amélia par toute la profondeur de rue a rue; lot A formant l'encoignure des rues Amélia et Coliseum, et des rues Coliseum, et Antonine, et à une profondeur et face sur la rue Coliseum de 87 pieds, 6 pouces et deux lignes, vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1914, pour être vendu en deux parts, d'après un plan à faire.

Les améliorations sont connues comme le numero 3634 rue Coliseum, et comprennent un cottage retiré, contenant des galeries en face et sur le côte, corridor, 8 chambres, chambre à bbaiens, gaz, égouts et conduits, d'eau, et amenagements sanitaires pour domestiques.

Conditions—Un tiers on plus comptant, le solde en un on un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit, s'il y en a, devra etre représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an ventes contenant toutes les sécurites et clauses usuelles, comprenant le transfert de polices d'assurance, et 10 pour cent des honoraires des avocats, en cas de procès, pour être passé par JOHN C. DAVEY, JR., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra aussi assumer et payer additionnellement, au prix de l'enchère, les taxes de l'année 1914, et les frais de tous les certificats, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, du prix d'achat.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806 rue Perdido.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
avril 19, 26, mai 3, 10, 17, 19

### PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Receveur.**
**In re The Hydro Carbon Gas Co.**

No. 105,093, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier & Son, C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 rue Carondelet.

LE JEUDI, 7 MAI 1914,

à 10 heures 30 du matin, sur les lieux, second étage, 812 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Carroll, sera vendue à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 13 octobre 1913. dans l'affaire ci-dessus intitulée, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, la propriété suivante, décrite à savoir:

Droits de patente (United States patent No. 1,009,744, émis le 28 novembre 1911) pour les paroisses d'Orléans, Tangipahoa, St-Tammany et Terrebonne, État de la Louisiane, pour manufactures et la vente du merveilleux appareil à gaz ("Little Wonder Gas Maker").

Un lot de meubles de bureau, un coffre-fort, d'après l'inventaire consigné au dossier de la cour.

Conditions—Comptant.
avril 25 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Comptes-ouverts. Comptes-ouverts.**

**French American Wine Company, Limited, v s.Purity Valley Company.**

No. 106,510, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier & Son, C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 rue Carondelet.

LE JEUDI, 5 MAI 1914,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, daté le 20 avril 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un lot de comptes-ouverts, se montant à peu près $1,300, d'après l'inventaire consigné au dossier de la cour.

Conditions—Comptant.
avril 25—mai 3 5

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Louis C. Rockenbach.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,322 — Division C — Attendu que Mme Wilhelmina Rockenbach, épouse de Joseph L. Rodriguez, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datif dans la succession de Louis C. Rockenbach, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
av 22 26—mai 1

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR
JULES ANDRIEU
PROPRIETES FONCIERES
STOCKS ET BONS
[illegible] RUE PERDIDO

## VENTES A L'ENCAN

### Par GARLAND WOLFE

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en partage au plus haut enchérisseur. Cottage simple, 1108 rue Arabella, sur deux terrains, à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, sans limits ou reserve, JEUDI, 14 mai 1914.**

En vertu d'un jugement et ordre de la cour signés le 6 avril 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No. 105,253, dans l'affaire intitulée Phoebe Skirt vs. Minor Margaret Penny et al, je vendrai la propriété suivante, à l'beure et la place mentionnés, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touts les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans cette partie de la vieille Paroisse de Jefferson, autrefois nommé Hurstville, formant maintenant partie du Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'Avenue Nashville et les rues Perries, Coliseum )autrefois Plaquemine( et Arabella, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 41 sur un plan original de Hurstville, dressé par D. Buisson, voyer, et aussi sur un plan récent fait par W. H. Williams, voyer, daté le 17 avril 1867, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; ces terrains étant bornés sur le côté vers la rue Perrier par le terrani No. 9, et sur le côté vers Coliseum (autrefois Plaquemine) par le lot No. 6, qui forme le coin des rues Coliseum et Arabella. Le cottage contient 5 chambres, commodités hygiéniques, bassins de rinçure, avec conduits d'eau et d'égouts, maison couverte en ardoises; arbres fruitiers sur le terrain.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, dans un an; tout paiement arrière portant intérêt à 7 pour cent par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1914, et le coût du certificat. Acte de vente au frais de l'acquéreur, devant C. C. Freiderichs, notaire, et un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication sera versé à GARLAND WOLFE, Encanteur, 305 Bâtisse Weiss.

avril 12 19 26—mai 3 10 14

## VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts..**
**I.—Portant les numéros municipaux 2912 et 2914 rue Jena, entre les rues Willow et Claiborne.**
**II.—Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman, entre les rues Erato et Thalie.**

**Mlle Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,026 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été addressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 673, borné par les rues Cadiz, Willow, Jena et Claiborne; le dit terrain est désigné par le numéro neuf et mesure trente (30) pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalia, désigné par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vingt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un certificat de voyer de H. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 6 novembre 1897 et annexé à un acte passé devant Benj. Ory, notaire, le 2 février A. D. 1898.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JAMES B. ROSSER, JR.,
Avocat pour la demanderesse.
avril 11 17 24—mai 1 8 14

## VENTES A L'ENCAN

## VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Troisième District, portant les numéros municipaux Nos. 1337 et 1339, rue Marigny, entre les rues Urquhart et Villeré.**

**Gustave Gast vs. John A. A. Schuler.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,055 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro cinquante-sept, et borné par les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Villere (autrefois Girod), d'après un plan de J. Pillé, annexé à un acte passé devant T. C. Seghers, ancien notaire, daté le 27 avril 1835, selon lequel plan le dit lot mesure trente-cinq pieds six pouces en mesure américaine à la rue Marigny, par cent dix-huit pieds de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEWIS R. GRAHAM, Avocat pour le demandeur.
avril 24—mai 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un Piano (Behr Bros.) et tabouret.**

**Philip Werlein, Limited, vs. M. et Mme W. H. Davis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,741 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 mai 1914, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin au Nos. 508-512 rue Chartres: [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

### Par LIONEL M. RICAU.

# Vente en Partage

Il sera vendu à l'encan au dernier offrant du plus haut prix

## Jeudi, le 30 Avril, 1914
## à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Par LIONEL M. RICAU, Encanteur

**Les propriétés suivantes, à savoir:**

## Nos. 1426-1428 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 31' 11" 5''' par 56' 6" de profondeur.

## Nos. 1839 RUE STE-ANNE et 808 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' 3" 5" par 87' de profondeur.

## Nos. 1901-1903 RUE STE-ANNE au coin de la RUE ROMAN

Mesurant environ 33' 10" par 55' de profondeur.

## Nos. 809-811 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 30' par 84' 10" de profondeur.

## Nos. 813-815 RUE N. ROMAN

Mesurant environ 32' 2" 6''' par 84' 10" 6''' de profondeur.

## No. 814 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 23' 10" par 38' 10".

## No. 2008 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 3''' par 120' de profondeur.

## Nos. 2009-2011 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 33' 0" 1''' par 57' 2" 6''' de profondeur.

## No. 2019 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 0" par 57' 2" 7''' de profondeur.

## No. 2021 RUE ST-PIERRE

Mesurant environ 24' 0" par 57' 2" 7''' de profondeur.

## No. 2010 RUE ORLÉANS

Mesurant environ 33' 0" 1''' par 57' de profondeur.

## No. 931 RUE N. PRIEUR

Mesurant environ 30' par 105' de profondeur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un, ou d'un et deux ans, au choix de l'acquéreur, représenté par des billets portant six pour cent par an d'intér't de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénando et de vente sans estimation en cas de vente pour forcer le paiement des dits billets et de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'il devienne nécessaire de mettre les dits billets entre les mains d'un avocat pour les collecter, et toutes autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concourrence des billets non-payés, et transférer la police au porteur des billets, et payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix en paiement en à-compte; l'acquéreur n'aura droit aux loyers, qu'à partir de la date des actes de vente. Actes de vente devant Boussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Pour plus amples renseignements au sujets des descriptions et des mesures, il faut consulter les titres dans l'étude du M. Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
avril 5 12 19 26 30

### Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente en Partage.**
**Succession de William Brunke vs. Armand Ribes, executeur de la succession de Henry Charles Yaeger.**
**Simple cottage avec toiture en ardoises, No. 611 Rue Bartholomew.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,719 — Division B — En vertu d'un jugement signé le 2 avril 1914 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 6 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terrain, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Mazant, Chartres et Royale, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bartholomew par une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, et désigné comme No. 611 de la rue Bartholomew.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec toiture en ardoises, composé de sept chambres, qui vaudront un loyer de $12 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de 1914 en sus de son enchère. Acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

PETER J. FLANAGAN, Administrateur Public.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Elizabeth Trauth, épouse de Frank Muller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,354 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Muller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
HAROLD A. MOISE, Avocat.
avril 21 25 30

**Succession de M. et Mme Wm. C. Ervin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,180 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Allan R. Beary, agent et avocat de fait de Mme Melinda Ervin, épouse [illegible]

## VENTES A L'ENCAN

### Par FREEMAN & FREEMAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Charles Christina.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,857 — Division E.

**Vente en partage, propriétés de valeur et d'un excellent rapport dans le Premier District.**
**1101-1103 rue Sud Liberté, encoignure Thalie, double résidence, à deux étages et magasin, louée avantageusement.**
**1412-1414 rue Sud Liberté, entre les rues Thalie et Melpomène, double cottage, avantageusement loué.**
**1318 rue Sud Franklin, entre les rues Erato et Thalié, simple cottage, avantageusement loué, grande cour.**

Par FREEMAN & FREEMAN, David Freeman, Encanteur; bureau, 918, rue Baronne.

JEUDI, E 21 MAI 1914,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 106,857, dans l'affaire intitulée succession de Charles Christina, le dit jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 15 jour d'avril 1914, et le dit ordre adressé à David Freeman, encanteur, de la firme de Freeman & Freeman, j'offrirai en vente à l'enchère publique la propriété suivante, décrite à savoir:

1er — Un lot de terre, ainsi que toutes les améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No. 16 dans l'ilet No. 17, borné par les rues Liberté, Melpomène, Thalie et Howard, et mesurant 16 pieds 3 pouces de face à la rue Liberté, par cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. 17, et quatre-vingt pieds et cinq lignes sur une ligne qui le divisant, d'une petite parcelle de terre d'une forme triangulaire,avoisinant et faisant face à l'arrière des rues Liberté et Thalié, au bout de laquelle la dite ligne du dit lot No. 16, court en profondeur sur une seconde ligne qui mesure quarante-six pieds, trois pouces et sept lignes de face à la rue Thalie, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le lot 16 en arrière, où elle mesure trente-deux pieds de profondeur, mesure américaine, le tout au tout, un certain lot de terre triangulaire, situé dans le même ilet et district, désigné, sur un plan dressé par Joseph Pillé, le 22 mars 1842, annexé à un acte -voyer etaoin shrdlu cmfwyp vbgkqjxz de Noël Le Breton à la Banque de la Louisiane; cet acte passé devant C. Pollock, notaire, le 23me jour d'octobre 1843, le dit lot formant l'encoignure des rues Liberté et Thane, et mesurant quinze pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, soixante-dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Thalie et quatre-vingt-deux et 2-8 sur la ligne.

2me — Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voels, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Franklin et Liberté, et partant de la dite rue Liberté à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces de l'encoignure de la rue Melpomène, la même parcelle de terre, mesurant vingt-huit pieds trois pouces sur la dite rue Liberté, sur soixante-quatre pieds de profondeur sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Thalié, et a une première profondeur de la ligne du côté opposé de trente-deux pieds six pouces, conséquemment elle court à un angle sur la droite, vers la rue Melpomène, un pied six pouces, et ensuite elle a en outre une profondeur de trente-et-un pieds six pouces, sur une largeur, à la ligne en arrière, de vingt-neuf pieds neuf pouces.

3me — Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les voies, droits, servitudes, privilèges, etc., situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Saratoga, Erato, Franklin et Thalie, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 6 (ancien numéro), mesurant en mesure américaine, trente-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Franklin par quatre-vingt-seize pieds, onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, en profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant; le solde, s'il y en a, par billets de l'acquéreur, payables en un an après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur, et toutes les clauses de sécurités usuelles; tous les actes de vente devant être passés devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur; ainsi que les dépenses de tous les certificats; le dit acquéreur devant assumer aussi le paiement des taxes de ville et d'état de l'année 1914. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication (sans intérêt et sans clause pénale), du prxi d'achat.

FREEMAN & FREEMAN, Encanteurs.
CALLAN, BLANCAND & VIOSCA, Avocats pour le demandeur.
W. ALEXANDER, BAHNS, Avocat pour le defendeur.
avril 19—mai 10 17 21

## VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District, formant le coin de l'avenue Sildell et la rue Vallette (Ilet Belleville et Homer).**

**Ideal Savings and Homestead Association vs. Noah Lyle et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,808 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou qui en dépendent de quelque façon, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 44, borné par les rues Vallette (autrefois Goselin), Belleville (autrefois Chestnut) et Homer et l'avenue Slidell (autrefois Jackson), désignés par les numéros 20 et 21 selon le croquis joint à l'acte passé devant Paul E. Laresche, ancien notaire, le 24 juin 1867, et suivant lequel les dits lots mesurent comme suit: Lot No. 20, trente-deux pieds (32') trois pouces (3") de face à la rue Vallette (autrefois Goselin) par cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes égales et parallèles; et lot 21 forme le coin de la rue Vallette (autrefois Goselin) et l'avenue Slidell (autrefois Jackson), et mesure trent-deux (32') pieds, un (1") pouce et cinq (5) lignes de face à la rue Vallette (autrefois Goselin) par cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à l'avenue Slidell (autrefois Jackson).

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civile, Paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demanderesse.
avril 3 4 9 17 24—mai 1 6 7

30 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the [illegible]

## VENTES A L'ENCAN

## VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Troisième District, formant le coin Music et Law; portant les numéros municipaux 2600 et 2602 rue Music.**

**Union Homestead Association vs. Mme Veuve Frederick Meyers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107886 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 Avril, 1914, à Midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette Ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 1403, borné par les rues Music et Law, Florida Walk et l'avenue St-Roch; désigné comme lot No. 16, sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, en date du 31 octobre 1910, attaché à un acte de vente par Mme Mamie Wallace, épouse de Joseph Johnson, à Frederick G. Meyers, devant Francis D. Charbonnet, notaire, dans et pour cette Paroisse, le 23 Novembre, 1910; le dit lot, d'après ce plan, forme le coin des rues Music et Law, et mesure trente (30) pieds de face sur la rue Music, par une profondeur et face à la rue Law de cent cinq pieds (105') entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON et CARROLL, Avocats pour la demandresse.
mars 28 29—avril 3 9 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée de valeur du Sixième District, portant le numéro municipal 5116, rue Constance, entre les rues Soniat et Dufossat.**

**Harry S. Kaufman, Limited, vs. Charles C. Piper.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,897 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des propriétés foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Live Oak (actuellement Constance), Soniat et Dufossat, étant l'ilet No. 182, autrefois l'ilet No. 18 du faubourg Avart, désigné sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 31 juillet 1906, annexé à une vente faite par Thomas Wilson et als., à Charles C. Piper, par acte passé devant G. G. Kroenberger, notaire, le 6 août 1906, par la lettre B; le dit lot de terre, d'après le dit croquis, avoisine le lot désigné par la lettre A, là-dessus, commence à un point de cent trois pieds six pouces du coin de la rue Dufossat, et mesure trente-huit pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-cinq pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
C. F. STARKEY, Avocat pour le demandeur.
avril 24—mai 1 8 15 22 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur du Premier District, "Eglise," portant le numéro municipal No. 2915, rue Perdido, entre les rues Gayoso et Dupré.**

**John D. Nix, Jr., vs. Saint Luke Baptist Church.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,504 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 625, borné par les rues Perdido, Dupré, Gayoso et Gravier; le dit lot est désigné par le numéro deux, sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 11 juin 1903, annexé à un acte de vente passé devant Théodore G. Spitzfaden, notaire, le dit lot mesure vingt-huit pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JULES A. GRASSER, Avocat pour le demandeur.
avril 24—mai 1 8 15 22 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numéro 2318 rue Constance, entre les rues Première et Philip.**

**Equitable Homestead Association vs. Miss Irma Blossman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,010 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, mesurant vingt-cinq pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Constance par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et six lignes, et une profondeur sur la ligne vers la rue Première de cent trente-six pieds, un pouce et quatre lignes, de là à un angle droit sur le côté courant vers la rue Première de trente-cinq pieds, une ligne, puis une seconde profondeur de vingt-trois pieds, neuf pouces et deux lignes, par une largeur dans le fond de soixante pieds, quatre pouces et quatre lignes. Le dit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par S. O. De l'Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et est composé d'un portion du terrain original désigné par le numéro vingt-cinq et l'arrière portion du terrain désigné par le numéro vingt-six.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire au moment de l'adjudication [illegible]